

# De la part de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain Appui à l'expropriation et à l'aluminerie



M. Gilles Richard

par Jean-Paul GAGNE

La Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain est sortie, hier, de son mutisme et a endossé sans réserve le projet d'implantation d'une aluminerie à Saint-Augustin et les expropriations entreprises par la Communauté urbaine de Québec.

Qualifiant de "vif soulagement pour les milieux d'affaires" les nouvelles assurances données, mardi, par le ministre Guy Saint-Pierre, le président de la Chambre, M. Gilles Richard, a déclaré que son organisme mettra

sur pied un "Comité de soutien en faveur de la réalisation du projet, de concert avec les chambres locales et les principaux organismes socio-économiques de la région, ayant pour mandat de suivre de près l'évolution du projet et de veiller à ce qu'il soit évalué sous toutes ses dimensions pour l'avenir de la région."

"Toute la population de Québec doit prendre conscience, selon M. Richard, que ce complexe industriel pourrait être l'un des grands projets moteurs rêvés pour assurer une relance économique de la région."

Selon le président de la Chambre, la région est en train de régresser sur le plan industriel. Des études ont en outre démontré que "seule une intervention gouvernementale favorisant l'implantation de deux ou trois grands projets moteurs pourrait permettre à la région de renouveler son infrastructure industrielle complètement vieillotte et désuète".

De plus, la Chambre estime que la réalisation du projet est essentielle au développement de la petite et moyenne entreprise, qui, dans les circonstances actuelles, est obligée, pour survi-

vre, d'aller chercher ses clients ailleurs.

Autre avantage aux yeux de la Chambre, le projet consoliderait considérablement la vocation portuaire de Québec et l'avenir des chantiers maritimes, qui jouent un important rôle comme ateliers de réparation navale.

Enfin, "la Chambre croit que l'expropriation des terrains de Saint-Augustin constitue une action logique, et l'appuie sans réserve, compte tenu de la nécessité de constituer des

banques de terrains, comme cela se pratique dans toutes les grandes régions portuaires

"Or, la région de Saint-Augustin constitue le dernier bastion à eau profonde sur le Bas-Saint-Laurent", a encore affirmé le président de la Chambre.

En ce qui concerne l'impact du projet sur le plan écologique, la Chambre a rappelé que les entreprises ont été les premières à concourir à l'opportunité d'un rapport sur les effets possibles sur l'environnement.

## Selon le ministre Goldbloom Nécessité d'un plan d'aménagement du bassin de la Montmorency

par Tom FRECHETTE

Le bassin de la rivière Montmorency constitue une entité écologique remarquable, dont il faut protéger l'intégrité tout en exploitant au maximum un potentiel récréatif et touristique, un atout fantastique que possède la région de Québec pour satisfaire une partie de ses besoins en espaces verts.

Telle est l'une des recommandations qui ressort de l'étude menée par une équipe de spécialistes de la Direction générale des recherches et

de la planification des services de protection de l'environnement.

Le rapport, rendu public hier, souligne qu'il faudrait rendre la partie de la rivière Montmorency qui traverse les forêts du Séminaire de Québec, accessible à la population.

Afin de minimiser les effets de l'intrusion du public à l'intérieur d'un territoire à caractère strictement privé, parce qu'il est situé dans le parc provincial des Laurentides, il conviendrait d'établir un circuit touristique

pour automobilistes avec belvédères et haltes routières en bordure de la rivière, qui relierait Sainte-Brigitte-de-Laval à la forêt Montmorency avec retour à Québec par la route 175.

Dans une conférence de presse, le ministre de l'Environnement, M. Victor C. Goldbloom, s'est particulièrement penché, après avoir reconnu que l'eau de la rivière Montmorency pouvait être considérée comme d'excellente qualité sur la quasi-totalité de son parcours, sur les problèmes mineurs que soulève la zone en aval de

Sainte-Brigitte-de-Laval, soit le secteur habité.

Réglementation

Abondant dans le sens du rapport, le ministre s'est dit convaincu qu'il faudra concevoir un plan d'aménagement de ce secteur pour s'assurer que, dans le cadre de son développement, les fonctions urbaines et récréatives se côtoient d'une façon ordonnée, en y maintenant l'intégrité des ressources hydriques.

Pour y parvenir, une réglementation

devra d'abord délimiter une lisière boisée en bordure immédiate des rives pour des motifs d'esthétique et de protection des eaux. Cette lisière éliminerait la construction de toute nouvelle habitation.

Le plan d'aménagement devrait ensuite veiller à assurer une densité raisonnable des habitations, autoriser seulement la construction des commerces et services de soutien essentiels, interdire systématiquement toute fonction industrielle et obliger à réaménager les gravières désaffectées.

Compte tenu du potentiel écologique exceptionnel que représente, dans la zone habitée, la région du ruisseau Ferré et des possibilités d'aménagement à des fins récréatives et touristiques des rives de la Montmorency jusqu'à la hauteur du terrain de camping de Villeneuve, le rapport recommande que l'Etat du Québec devrait se porter acquéreur, dans les plus brefs délais possibles, de cette partie du bassin pour réaliser ainsi une étape fondamentale dans le cadre du prolongement du parc des chutes Montmorency.

Selon le ministre Goldbloom, l'importance stratégique de la rivière Montmorency comme source d'approvisionnement en eau potable pour une population de 50.000 personnes dans l'agglomération urbaine de Québec et le potentiel récréatif déjà exploité, engagent l'impérieuse nécessité de maintenir la bonne qualité de l'eau.

Pour atteindre ce but, l'usine d'épuration de Sainte-Brigitte-de-Laval devra d'abord être maintenue dans un état permanent d'efficacité maximale, car elle constitue un atout indispensable dans la surveillance de la pollution des eaux dans la partie habitée du bassin.

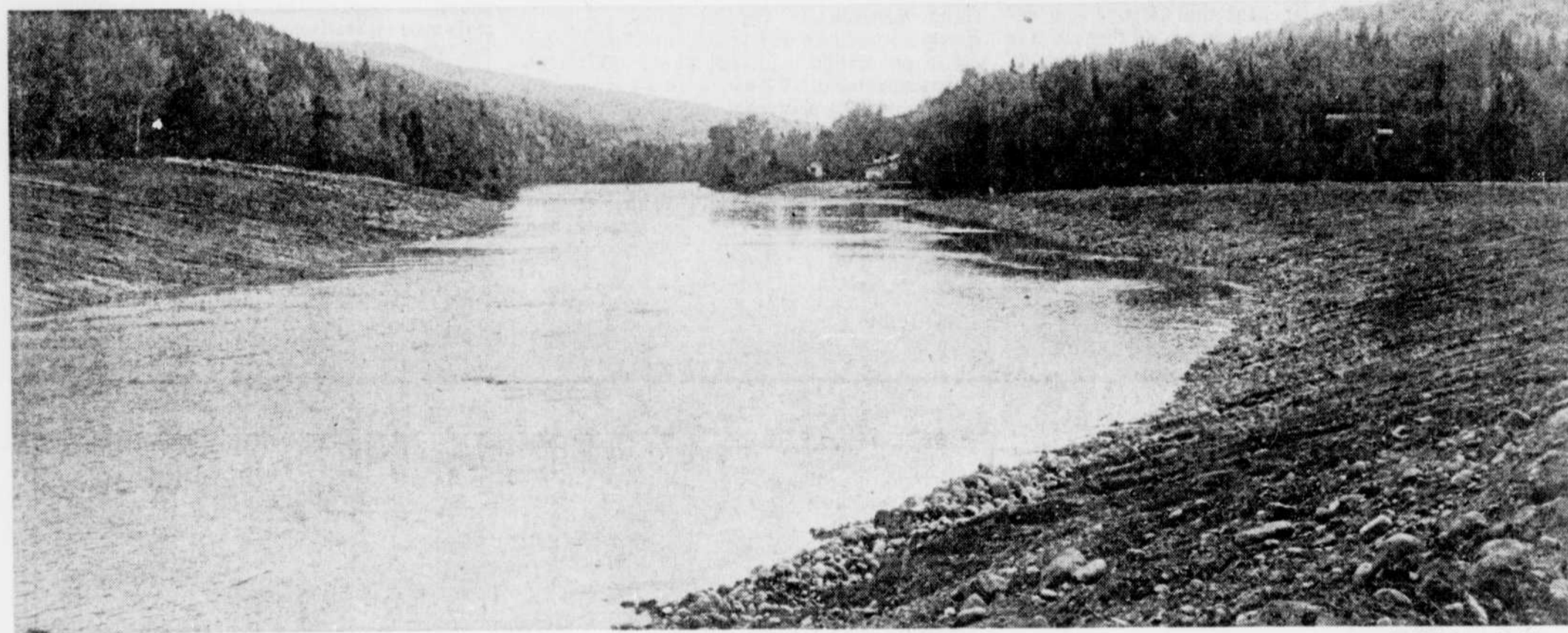
De plus, les municipalités qui puisent l'eau dans cette rivière pour fins de consommation devront en tout temps assurer la chloration. Une usine de chloration et de filtration devrait être construite à un endroit propice pour desservir, par un réseau unique, l'ensemble des municipalités situées à l'est de l'agglomération québécoise.

Dans ce même contexte, une étude devrait être entreprise afin de déterminer l'influence de l'ancien dépôt de Québec à Sainte-Thérèse-de-Lisieux, qui pourrait contaminer la nappe phréatique et contribuer ainsi à l'altération de la qualité de l'eau de la rivière Montmorency.

En prévision du développement éventuel de l'urbanisation et de la villégiature, les municipalités devront adopter des règlements très stricts obligeant les riverains permanents et estivaux à se doter d'installations sanitaires adéquates.

C'est pourquoi les spécialistes du ministère de l'Environnement suggèrent dans le rapport que les futurs chalets et maisons soient reliés à un service communautaire d'évacuation des égouts domestiques. Ce réseau aurait pour fonction de canaliser les eaux usées jusqu'à des postes de traitement.

L'importance de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder l'excellence de la qualité de l'eau de la rivière Montmorency se justifie par le fait qu'elle approvisionne en eau potable les municipalités de l'Ange-Gardien, Beauport, Charlesbourg, Charlesbourg-Est, Courville, Giffard, Orsainville, Boischatel, Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Villeneuve.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Une entité écologique remarquable à préserver et à développer: la Montmorency.

## Ligne de piquetage plus souple à la Bell Asbestos

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Menacés par une injonction en suspens, les 380 métallos à l'heure de la compagnie minière Bell Asbestos Ltd., de Thetford Mines, se sont rési-

gnés, hier soir, à l'issue d'une réunion syndicale, à ne plus empêcher, dès ce matin, les cadres et les contremaîtres qui travaillent pour le producteur, d'avoir accès à la mine.

Depuis quelques jours, exaspérés par la longueur du

conflit de l'amiante, les mineurs s'étaient serrés les coudes sur les lignes de piquetage pour protester contre la lenteur de l'employeur à négocier le règlement des clauses normatives. A la Bell, les pourparlers sont rompus depuis la semaine dernière, alors que chez les autres

producteurs engagés dans la grève de l'amiante, des ententes ont été négociées à ce chapitre.

Devant l'attitude des piqueteurs, la Bell Asbestos a déposé, au cours de la journée d'hier, une requête en injonction interlocutoire devant la cour supérieure pour réduire à deux le nombre de piqueteurs et forcer ces derniers à permettre le libre accès à la mine aux membres du personnel non syndiqué.

Le juge Antoine I. accouère, siégeant au palais de

justice de Thetford, a retardé de vingt-quatre heures l'audition de la cause afin de permettre au syndicat de corriger la situation.

Il est à prévoir que la compagnie retirera cette épée de Damoclès si la situation redevient normale, ce matin.

Hier soir, les dirigeants syndicaux ont exhorté leurs membres à poursuivre l'arrêt de travail dans la légalité.

Pendant, certains gars ne l'entendaient pas de cette façon. Ces derniers ont reçu l'avertissement que s'ils posaient des gestes malheureux, ils en supporteraient individuellement les conséquences.

D'autre part, les négociations ont repris, hier, entre la Lake Asbestos of Quebec Ltd. et ses 500 métallos à l'heure. La séance ne fut guère fructueuse. Les pourparlers se poursuivront mardi prochain.

La tour

## La SHQ n'a pas encore permis la construction

par Louis TANGUAY

La construction de Place d'Aiguillon (tour de 12 étages pour personnes âgées dans Saint-Jean-Baptiste n'a pas encore reçu le feu vert de la part des autorités de la Société d'habitation de Québec.

C'est pourquoi les travaux de démolition des installations couvrant le terrain destiné au projet ont été interrompus.

Un porte-parole de la compagnie chargée du projet a expliqué que tous les contrats des sous-traitants ont déjà été attribués.

Et l'un d'eux, ayant obtenu de la ville son permis de démolition, a aussitôt mis ses hommes et son équipement au travail.

Mais il n'avait pas encore obtenu l'autorisation de l'entrepreneur général, qui n'a pas reçu le signal de départ pour la mise en chantier.

Le même porte-parole, M. Claude Payette, a par ailleurs affirmé qu'il ne savait pas encore quand sa compagnie pourra entreprendre les travaux.

Cette décision, dit-il, appartient à la SHQ.

On se souvient qu'au début de la semaine, le nouveau président de cet organisme, M. Lucien Saulnier, a déclaré qu'il étudierait personnellement ce dossier qui a suscité l'opposition de nombreux citoyens du quartier, et que toutes les solutions demeurent possibles.

Il doit faire connaître son opinion à ce sujet au début de la semaine prochaine.

\$5.200

D'autre part, on a appris, hier, que la ville de Québec a déboursé \$5.200 pour mettre fin au bail du locataire de ce terrain, qui exploitait un parc de stationnement sur cette propriété municipale.

Le bail de M. René Lelièvre était valide jusqu'au 31 juillet 1976 et comportait une clause de résiliation sur avis de six mois.

Ce délai reportant le début des travaux à la fin de novembre, la ville a préféré lui verser une indemnité de ce montant plutôt que de subir de la part du constructeur une réclamation supérieure.

## Lecours demanderait un médiateur spécial dans le conflit de l'amiante

THETFORD MINES — Le député libéral de la circonscription de Frontenac à l'Assemblée nationale, M. Henri-C. Lecours, a annoncé, hier, son intention de demander au gouvernement Bourassa de désigner un médiateur spécial dans le conflit de l'amiante.

"Ca fait six mois que ça dure, c'est assez. Les familles en arrachent tandis que les commerces sont en difficultés. Ça ne peut plus durer", a-t-il dit.

Il a précisé que le médiateur aurait 30 jours pour remettre son rapport au gouvernement. "Il y a sûrement une façon convenable qui permette aux travailleurs de toucher des bons salaires, et aux compa-

gnies de ne pas perdre la face dans ce conflit", a-t-il affirmé.

Il a réitéré sa conviction que la grève de devait pas durer plus longtemps, surtout à cause de l'adoption, à la fin de juin dernier, de la loi 52 sur l'indemnisation des mineurs atteints d'amiante.

L'arrêt de travail en est à sa vingt-huitième semaine.

TRES GRANDE QUALITE

Ameublement salle à dîner, 10 morceaux, fini cœur de noyer, six fauteuils rembourrés. Idéal pour bureau de direction.  
522-2925  
523-4632

VENTE DEMOLITION

Floreziers, portes, chaises, cabine de forte, évier, toilettes, lavabos, fournaise air et eau chaude, air climatisé, garde-robes, dactylos, tuyaux, chaudières solaires, lits et matelas, "unit heater".  
CENTRE DU MATERIAUX usagés et neufs  
1727, Route de l'Aéroport Ancienne-Lorelle, Qué.  
872-1225

TERRAIN A VENDRE

Pour commerce ou développement, 20 arpents de long par 2 1/2 arpents de large, situé à la sortie de la route #20, côté nord de Ville Marie, à Beaumont, Bellechasse.  
887-3426

PURE VERITE

# LA PURE VERITE

COMMENCEZ A COMPRENDRE LE SENS DE LA VIE GRACE A CETTE REVUE UNIQUE EN SON GENRE

**LA PURE VERITE**

- Analyse en profondeur les événements mondiaux et les grandes controverses de l'heure.
- Explique les prophéties bibliques se rapportant à votre avenir.
- Donne des réponses concrètes à vos problèmes d'ordre social, familial et personnel.
- Vous sera envoyée gratuitement sans engagement chaque mois (voir coupon ci-dessous).

**La PURE VERITE vous intéresse-t-elle ?  
Voulez-vous en savoir plus long sur l'oeuvre qui vous l'envoie ?**

Assistez aux réunions qui seront tenues à Québec dans le cadre du congrès annuel de l'Eglise universelle de Dieu.

<p><b>LA PURE VERITE</b> C.P. 1431, Québec, G1K 7G7 Veuillez m'inscrire à un abonnement gratuit de "La Pure Vérité". Nom..... Adresse..... Ville..... Code Postal.....</p>	<p><b>HOTEL HELEN'S</b> 530, boul. Ste-Anne <b>SAMEDI 20 septembre</b> 10:30 a.m. et 2:30 p.m. <b>DIMANCHE 21 septembre</b> au VENDREDI 26 septembre 10:30 a.m. chaque jour <b>SAMEDI 27 septembre</b> 10:30 a.m. et 2:30 p.m. <b>ENTREE LIBRE</b></p>
--	--

## dans nos régions

### Amiante

Au moins cinq nouvelles figures convoiteront des sièges de conseillers aux élections municipales prévues pour le 2 novembre à Thetford Mines. Il s'agit de MM. Henri Therrien, instituteur, dans le quartier no 1; Robert Croteau, restaurateur, dans le quartier no 2; Yvon Meilleur, coordonnateur en éducation physique, dans le quartier no 3; Reginald LaFrance, directeur de ventes, et Roland Tardif, commerçant, dans le quartier no 4.

—A Plessisville, plusieurs automobilistes

sont victimes d'actes de vandalisme de ce temps-ci. Cinq véhicules ont été arrosés copieusement d'huile alors qu'ils étaient en stationnement dans la cour de l'école polyvalente. D'autres ont subi des éraflures.

### Beauce

La Caisse d'Établissement de la Chaudière a un nouveau président, M. Lowell Brousseau, de Sainte-Justine. Il succède à M. J.-Maurice Breton qui dorénavant occupera une fonction au sein de cette institution.

### Côte-du-Sud Grand-Portage

—L'ouverture de la pa-

tinatoire couverte de Saint-Pascal est prévue pour le 1er novembre. Muni d'un système de chauffage sous le plancher, le centre disposera de deux estrades pouvant accueillir 800 personnes assises et un total de 1.200 spectateurs.

### Bas St-Laurent Gaspésie

—La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) annonce l'ouverture d'un nouveau bureau à Rimouski. Il sera situé à 130 boulevard St-Germain. M. Gilles Boucher en sera le représentant.

—M. Guy Joseph, vient d'être nommé directeur

de la Sûreté municipale de Murdochville. Avant d'arriver à Murdochville, il occupait un poste similaire à la municipalité de Matagami.

### Côte-Nord

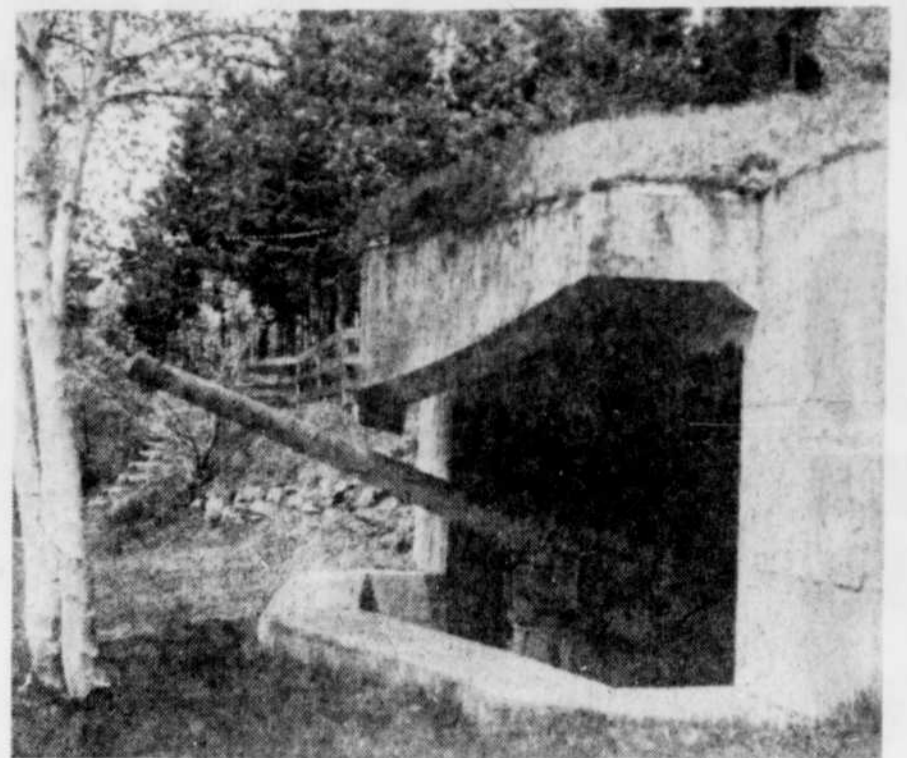
—La nouvelle conférence des maires de la Côte-Nord s'est donnée un conseil d'administration lors d'une récente réunion. Le maire de Sept-Îles, M. Jean-Marc Dion, en assumera la présidence; le maire de Schefferville, M. Charles Bégin, agira comme vice-président; et le maire de Havre St-Pierre, M. Réal Jomphe, comblera le poste de secrétaire-trésorier.

### Charlevoix

Les maires de St-Siméon village et paroisse MM. Ligori Savard et Gaudias Foster affirment qu'ils vont se battre jusqu'au bout pour conserver le poste de la Sûreté du Québec. Selon eux, aucune confirmation ne leur a été faite à ce sujet et ils attendent le retour d'Europédu Solliciteur général pour éclaircir cette situation.

### Portneuf

—Dans le cadre de son programme d'amélioration de quartiers, la ville de Donnacona procédera à des études préliminaires de son réseau d'aqueduc et d'égout du boulevard Victorin.



Case-mate

Le Soleil, Réal Laberge

Pour la défense de la baie de Gaspé, pendant la dernière guerre mondiale, des case-mates et des tunnels ont été installés à la pointe de Penouille, dans le parc de Forillon. C'est un endroit que la marmaille voudra tout particulièrement découvrir et explorer. Les souterrains ont été renoués et se retrouvent au centre d'une aire de repos très bien aménagée.

# Une journée sans classe à la polyvalente du Plateau de La Malbaie

par J.-Thérèse LEGENDRE

LA MALBAIE — La contestation de quelque 400 étudiants à la polyvalente du Plateau de La Malbaie a amené la fermeture de l'école pour la journée d'hier, et le renvoi de plus de 2.200 élèves.

Ces étudiants, en majorité du secondaire III et IV, ont bloqué les escaliers de la polyvalente dans le but de protester contre deux points principaux, dont les groupes trop nombreux dans certaines classes, en particulier au secondaire IV en mathématiques et histoire, et la carte de repas à la cafétéria.

Il y a deux jours, la direction de la polyvalente du Plateau avait rencontré les

étudiants qui semblaient à la tête du groupe formé spontanément pour contester, le conseil étudiant n'étant pas encore élu.

De cette rencontre, a semblé se dégager une certaine entente, mais hier matin, un groupe d'étudiants a décidé de bloquer les escaliers menant aux salles de cours. Après quelques discussions avec la direction, ils acceptèrent de lever le blocus, mais le mouvement de départ des étudiants était trop important pour rendre possible le retour en classe. Devant le manque d'organisation de la contestation, qui menaçait de provoquer des actes regrettables, et après avoir consulté les directeurs généraux de la commission régionale Charlevoix, M. Jean-Marie

Tremblay, il fut décidé de retourner les élèves à la maison.

Selon le directeur de la polyvalente du Plateau, M. Léonce Brassard, les problèmes soulevés par les étudiants étaient déjà à l'étude par la direction. Il serait relativement facile de corriger certaines situations, dont celles qui découlent des cartes de repas et des périodes obligatoires d'éducation physique pour les élèves du secondaire IV au professionnel et commerce. Il ne serait cependant pas possible d'accéder à la demande voulant que les groupes de classe ne dépassent pas 30 élèves.

M. Brassard a demandé aux contestataires de faire en sorte que les élèves puissent

entrer en classe aujourd'hui. Lundi étant une journée de planification, la direction de

l'école rencontrera les représentants des élèves mardi pour en venir à une entente.

**ATELIER DE MECANIQUE**



FABRICATION  
SUIVANT VOS BESOINS  
REPARATION DE  
MECANIQUE GENERALE  
SOUDURE GENERALE  
METALLISATION

SERVICE JOUR ET NUIT

FONDEE EN 1875  **F.X. DROLET INC.**  
245, RUE DU PONT, QUEBEC — TEL.: 522-5262

## Injonction en faveur d'une élève

par J.-Claude RIVARD

Une injonction provisoire a été émise, hier, dans le district judiciaire de Kamouraska, pour obliger la commission scolaire régionale Grand-Portage à "prendre les mesures nécessaires" pour qu'une étudiante puisse poursuivre ses études au cours secondaire I.

Cette ordonnance, signée par le juge Édouard Laliberté, signifie, à toutes fins utiles, qu'elle devra engager des professeurs supplémentaires pour dispenser l'enseignement dans la localité qu'elle habite.

L'enfant, âgée de 11 ans, habite la municipalité de Saint-Arsène, à une trentaine de milles de Rivière-du-Loup, depuis à peine quelques mois.

Souffrant du mal des transports lorsqu'elle voyage à bord d'un véhicule quelconque, il ne lui est pas possible d'être transportée matin et soir par autobus scolaire, à moins qu'elle n'ingurgite certains types de médicaments.

Un rapport médical produit à l'appui de la demande d'injonction révèle que l'usage de ces médicaments provoque chez la fillette un état de somnolence et un ralentissement de son activité intellectuelle, ce qui pourrait être excessivement dommageable à ses études.

La commission scolaire, qui a atteint son quota d'élèves dans la classe de secondaire I, à Saint-Arsène, a décidé que l'enfant devrait être tout simplement transportée matin et soir, à Rivière-du-Loup, par autobus scolaire. Le fait d'y poursuivre ses études l'oblige à affronter des dépenses supplémentaires pour les repas du midi.

C'est le père de l'enfant qui a réagi et qui s'est prévalu des dispositions de la loi sur l'instruction publique pour réclamer que son enfant ait droit au même traitement que les autres enfants qui poursuivent leurs études de secondaire I, à Saint-Arsène.

# REX HUMBARD

## EN PERSONNE

### 19h.45

Vendredi le 26 Septembre

Au Grand Théâtre de Québec

269 Est, St-Cyrille Québec



Un Rendez-Vous  
Pour Tous  
Entrée Gratuite

MAUDE AIMÉE ET LES CHANTEURS DE LA FAMILLE HUMBARD vous apporteront de la musique spéciale à ce grand ralliement. Il y aura un temps consacré à la prière pour vos besoins personnels.

Préparez-vous à venir

REGARDEZ LE PROGRAMME REX HUMBARD CHAQUE DIMANCHE A

CKMI

Canal 5 11 A.M.

QUEBEC

CFCM

Canal 4 10 A.M.

IL Y AURA UNE DIFFÉRENCE DANS VOTRE VIE

La Maison la plus spécialisée de l'Est du Québec vous invite à son

## EXPOSITION

qui aura lieu les





30 septembre, 1er et 2 octobre 1975


de 13.30 à 22.00 hres

Vingt kiosques répartis sur les deux étages supérieurs de notre magasin où les représentants, de différentes compagnies vous présenteront leurs produits et répondront à vos questions.


EN SPECIAL

# MAMIYA



**MAMIYA MX 500**  
Recherchez-vous un appareil reflex mono-objectif 35mm plus économique à mesure de la lumière à pleine ouverture? Envisagez l'achat du Mamiya MX 500 à objectif 1/2 de 50mm, à vitesse d'obturation maximale de 1/500 sec., plus une gamme complète d'accessoires assortis et d'objectifs interchangeables. Garantie de deux ans.



**MAMIYA 1000 DSX**  
Un nouvel appareil 35mm mono-objectif à visée reflex avec système double de mesure de la lumière à pleine ouverture "mesure délimitée" ou "moyenne" pour une plus grande souplesse d'emploi. Synchronisation du flash à contact central avec griffe incorporée. Un système mono-objectif à visée reflex, au complet avec accessoires assortis et objectifs interchangeables. Garantie de deux ans. Mamiya capte tout sur le vit.

Le plus important fabricant d'appareils photographiques professionnels au monde.

VOYEZ AUSSI LE NOUVEAU MODELE M645

ARMAND GOSSELIN & FILS INC.

159 Commerciale, Lévis, P. Qué. 833-4225

# Bishop se défend bien d'être un tyran

Le grand penseur de la crosse, Jim Bishop, des Québécois de Montréal, entretenait la certitude que ses hommes allaient inscrire un premier gain, dans cette finale, quand je l'ai rencontré à son hôtel de Sainte-Foy, hier après-midi. Il n'entretenait aucune amertume vis-



avis des Caribous qui lui avaient infligé trois revers d'affilée.

"Si j'oublie pendant un moment que je dirige le club de Montréal, et que je redeviens simple amateur de crosse, je me réjouis de la réussite des Caribous à leur première année à Québec, s'exclame-t-il. Peut-on imaginer qu'ils ont surpassé, en finale, les assistances des Nordiques avec leur Jean-Claude Trem-

blay, leur Marc Tardif, dans une ligue où il y a un Gordie Howe. Inimaginable. Que les Caribous aient accompli ça sans vedettes connues, à Québec, me renverse tout simplement."

Suivant Jim Bishop, on retrouve dans la Ligue nationale de crosse des athlètes aussi doués que les Tremblay et les Tardif, mais leurs noms ne trouvent pas encore les affiches.

"Attendez que ces joueurs, comme les Smeltzer, Cook, Durante, aient atteint le statut de super-vedettes, et vous verrez que votre Colisée ne sera pas assez grand. La crosse est un sport tout simplement fabuleux, et Québec est la première vraie réussite de la Ligue nationale de crosse. Je m'en réjouis d'autant plus que malgré toutes les critiques qui me tombent sur la tête, c'est moi qui ai lancé cette ligue en compagnie de Jim Norris et Morley Kells."

Jim Bishop affichait tous les signes extérieurs de la sincérité

alors qu'il balançait cette brassée de fleurs à l'endroit des Caribous et de la ville de Québec. Au moment où il se répandait en louanges, Bishop, qui a connu une vie mouvementée avec les Red Wings de Detroit, venait pourtant de recevoir une autre tuile par la tête. Il avait devant lui l'article de son ex-joueur Michel Blanchard, article le traitant de véritable tyran aux méthodes dépassées.

## C'est une farce

"Qui, moi, un tyran, de s'exclamer Bishop levant les bras au ciel. Si vous montrez cet article à mes joueurs, ils vont vous rire au nez. Ils sont heureux, satisfaits de la façon que je les traite. Malheureusement, je suis obligé de me battre avec ce genre d'exagérations depuis que je suis à Montréal."

Quand ses protégés n'ont pas de rencontres en soirée, Jim Bishop retient ses joueurs sur le plancher pour un exercice de deux heures.

"Et on me traite de meneur d'esclaves pour deux heures de travail dans une journée, proteste Bishop. Mais c'est une farce. Qu'on aille voir en Europe ou aux États-Unis ce que des entraîneurs comme Don Schula et George Allen imposent comme entraînement à leurs joueurs. Je suis la douceur, même à côté de ces gars-là. Et personne aux États-Unis ne songerait un seul instant à accuser Schula et Allen de sévérité excessive. Les journalistes qui se lanceraient dans de telles attaques seraient tournés en dérision sur la place publique."

Bishop abandonne le fauteuil où il s'est écrasé. Il parle, il gesticule. Le patron des Québécois ne comprend pas ces attaques. Après tout, son club a terminé deuxième et a atteint la finale. Mais il n'en revient surtout pas qu'on traite les Caribous d'équipe ordinaire, que ses protégés devraient balayer.

"C'est complètement injuste de

traiter les Caribous d'équipe ordinaire, s'oppose Jim Bishop le regard noir. C'est dénaturer la vérité. C'est un tas de déchets, de mensonges. Un manque flagrant d'appréciation. On ne dit pas ça d'une équipe qui possède un gardien de but exceptionnel comme Larry Smeltzer. A la crosse, un gardien de ce calibre peut vaincre un rival à lui tout seul. On ne dit pas ça d'une équipe qui possède un Jim Higgs qui vous insuffle un esprit capable de déplacer des montagnes. Les Caribous ont une équipe admirable."

## Des gars malheureux?

Encore un peu, et je prenais Bishop pour le publicitaire du club de la vieille capitale. En fait, au milieu des tuiles, des "déchets", et des reproches qu'on lui adresse, Jim Bishop, qui a oeuvré pendant 30 ans dans ce sport, voit la crosse

professionnelle établir solidement ses assises dans une première ville. C'est une première vraie conquête, au milieu de l'adversité, et il s'en réjouit.

Bishop avait une raison de plus de se réjouir, hier soir, ses hommes battant les Caribous par 13-8.

"Est-ce que des gars qui sont malheureux sous la gouverne d'un dictateur se relèvent du plancher comme ça après avoir perdu trois matchs, me demande-t-il à brûle-pourpoint après la rencontre. Je vais avoir la paix jusqu'au prochain match. Mais si nous perdons, samedi, ils vont dire qu'il y a trop de discipline dans mon équipe, que je devrais encourager mes gars à passer la nuit sur la corde à linge."

Personnage émotif que ce Bishop, qui a déjà joué du coude avec Gordie Howe, dans la coulisse, à Detroit. Il est flamboyant, loquace et discipliné. Il prête flanc à la controverse, et il ne faut pas s'en surprendre!

# Floyd Smith rêve à une autre série face aux Flyers



Gary BROMLEY

BUFFALO (d'après UPJ) — L'entraîneur Floyd Smith, des Sabres de Buffalo, veut un autre affrontement contre les Flyers de Philadelphie, et si les blessures graves ne viennent pas troubler la saison, les Sabres semblent prêts à affronter les champions de la coupe Stanley encore une fois.

Mais cette fois, Smith espère que l'issue de l'affrontement sera différente.

Les Sabres ont presque atteint les sommets la saison dernière, mais ont subi la défaite dans la finale de la coupe Stanley face aux Flyers de Philadelphie, une équipe possédant plus d'expérience qu'eux.

"L'attitude des joueurs est très encourageante et nous sommes prêts à débiter la saison", de dire Smith. Nous avons une équipe très talentueuse et j'espère que les choses iront comme je le souhaite. J'aimerais tellement rencontrer à nouveau les Flyers."

Les Sabres ont repris l'entraînement la semaine dernière à Saint-Catharines, en Ontario, avec les vétérans tous en excellente santé et des recrues à l'avenir prometteur, de sorte que le principal problème de Smith sera de décider quelles recrues il gardera au sein de son personnel.

Les Sabres ont beaucoup de talent à la plupart des positions. La "french line" composée de l'ailier droit René Robert, de l'ailier gauche Richard Martin et du joueur de centre Gilbert Perreault; et la meilleure ligne dans le hockey actuellement pour écarter le temps des pénalités. Le talent ne manque pas non plus à la défensive où plusieurs jeunes se sont fait valoir et de prometteurs gardiens de but sont à l'entraînement.

## Démantèlement

Smith fait présentement des expé-

riences à l'entraînement et la seule façon qui selon lui pourrait améliorer l'équipe est de démanteler le trio français.

"Nous pourrions utiliser un ailier d'expérience, et si nous le faisons, il jouerait en compagnie de Perreault et Robert. A compter de ce jour, nous aurions un club très bien équilibré. Un trio composé de Martin, Peter McNab et Danny Gare est une possibilité à envisager sérieusement."

Gare, un ailier droit, a marqué 31 buts la saison dernière, sa première dans la Ligue nationale, et McNab, qui entame sa troisième saison, en a marqué 22.

"Si nous pouvions trouver quelqu'un pour jouer avec Robert et Perreault, de dire Smith, je pourrais aussi envisager de faire jouer Gare avec Don Luce et Graig Ramsay."

Luce et Ramsay sont parmi les deux meilleurs joueurs de la ligue pour écarter le temps des pénalités, ce qui ne les a pas empêché de produire 59 buts la saison dernière.

Malgré la présence de nombreux vétérans, Smith a affirmé que quelques recrues ont de bonnes chances de se tailler un poste au sein de l'équipe.

Smith s'est dit impressionné par les ailiers Michel Deziel, Morris Titanic, Gary McAdam et Terry Martin et le défenseur Ken Breitenbach. Breitenbach, Martin et McAdam furent les deuxième, troisième et quatrième choix des Sabres au repêchage amateur de 1975, alors que Deziel et Titanic portaient l'an dernier les couleurs des Bears de Hershey, le club-école des Sabres.

"L'heure de la décision viendra

bientôt. Les vétérans possèdent les postes actuellement, mais ils doivent prouver qu'ils les méritent."

## Les gardiens

Smith a aussi expliqué qu'il a l'intention de jouer à trois trios, quatre défenseurs, et probablement trois gardiens de but.

Le vétéran gardien de but Roger Crozier semble en très bonne santé mais a plus d'une fois connu des problèmes avec son estomac. Crozier, ainsi que les vétérans Gerry Desjardins et Gary Bromley doivent subir la concurrence de plusieurs jeunes, dont le premier choix au repêchage, Robert Sauvé et le vétéran de 38 ans, Roy Edwards, inactif la saison dernière.

"Devant le filet, nous sommes vraiment gâtés", de dire Smith. "Mais quant à savoir lesquels demeureront avec nous, il faudra attendre une autre semaine avant que la décision soit prise. Beaucoup de choses peuvent survenir d'ici ce temps."

Bromley est celui qui a vu le plus d'action la saison dernière, compilant une fiche de 26 victoires, 11 défaites et 11 matchs nuls, mais Smith avait opté pour Desjardins dans les séries de fin de saison à cause de son expérience.

"Gerry avait déjà connu les séries éliminatoires, et moi pas", de dire Bromley. "Je manque encore un peu d'expérience, mais j'ai le pressentiment que je suis assez bon pour jouer dans la Ligue nationale et je suis convaincu que je deviendrai un bon gardien de but."

L'expérience est aussi ce qui a manqué aux Sabres en finale la saison dernière, est l'opinion de Smith. "L'expérience nous manquait la sai-

son dernière, mais maintenant, nous savons ce qu'il faut payer pour gagner."

Mais Smith a au moins un problème qui l'assaille. Est-ce que l'équipe ne connaîtra pas un certain laisser-aller après la saison merveilleuse de l'an dernier?

"C'est une chose dont il faut toujours se soucier, mais j'ose espérer que nous éviterons ce problème."

# Plus de 833,000 milles en 171 jours

MONTREAL (PC) — La Ligue nationale de hockey entreprendra sa 59e saison mardi le 7 octobre quand un match sera au calendrier et la terminera le dimanche 4 avril quand les 18 équipes du circuit seront à l'oeuvre.

Le seul match à l'affiche lors de la journée d'ouverture mettra aux prises les Penguins de Pittsburgh et les Capitals de Washington à Landover.

Le lendemain, les Canadiens de Montréal recevront

la visite des Kings de Los Angeles, les Rangers de New York joueront chez eux contre les Black Hawks de Chicago, les Islanders de New York visiteront les Scouts à Kansas City, Les Seals de la Californie visiteront les Flames à Atlanta, les Red Wings de Detroit recevront les Blues de St. Louis et les Canucks de Vancouver seront au Minnesota contre les North Stars.

Les Bruins de Boston, les Sabres de Buffalo et les Flyers de Philadelphie, en-

treprendront leur saison à domicile le 9 octobre. Les Bruins affronteront les Canadiens, les Sabres joueront contre les Red Wings et les Flyers recevront les Capitals.

Les Maple Leafs de Toronto commencent la saison à domicile le 11 contre les Black Hawks de Chicago.

Le match annuel des étoiles sera disputé le 20 janvier à Philadelphie.

## Moins de voyages

Cette saison, les équipes

effectueront moins de voyages que l'an dernier. Au cours de la dernière saison, les 18 équipes ont parcouru 850,678 milles. Elles n'en parcourront que 833,015 cette année, soit une réduction de 17,663 milles.

Le calendrier s'étendra sur une période de 171 jours. De cette période, seulement 17 jours seront libres quand aucun match ne sera présenté.

Un total de 175 matches sont à l'affiche pour les sa-

# Michel Garneau en "brasse" du monde dans la Beauce

par Paul-Henri DROUIN  
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — S'il continue à batailler comme il l'a fait hier, l'ailier droit Michel Garneau, 6 pieds et pesant 170 livres, de Ville de Vanier, méritera un poste au sein de l'équipe des Jaros de Beauce, de la Ligue nord-américaine de hockey.

Reconnu comme bagarreux, Michel Garneau, à la séance d'entraînement du matin, a participé à des batailles avec des joueurs déjà sous contrat, le défenseur Ronald Fogal et l'ailier gauche Gilles Bilodeau à deux occasions.

Au début de la séance d'entraînement de l'après-midi, Michel Garneau

en est venu aux coups avec l'ailier droit James Troy, de Boston, la révélation du camp d'entraînement (qui a signé son contrat avec les Jaros). Tous deux durent quitter la patinoire après un sanglant combat, et seul Garneau est revenu au jeu en troisième période pour continuer son brillant travail.

Satisfait de la combativité de Michel Garneau, l'entraîneur Marc Picard a laissé entendre qu'il lui permettra de faire ses preuves lors du match d'exhibition avec les Stingers de Cincinnati prévu pour dimanche prochain, au palais des sports de Saint-Georges, à compter de 14h30.

Coe prévu, l'entraîneur Marc Picard a procédé, hier, au retransfert de trois joueurs. Il s'agit du gardien de but Richard Castonguay, du

centre Denis Desgagné et de l'ailier droit Moe White.

Sur le plan robuste, le défenseur Richard Cloutier, de Sorel, a prouvé qu'il avait l'étoffe d'un bagarreux et le centre Gordon Talbot, déjà sous contrat avec les Jaros, semble avoir retrouvé ses jambes.

Si l'on s'en tient aux propos tenus par l'entraîneur des Jaros, aucun autre joueur ne signera de contrat avant le début de la semaine prochaine. Des 28 candidats encore au camp d'entraînement des Jaros, 11 sont déjà sous contrat.

C'est ce soir, à compter de 20 heures, au centre sportif de Sainte-Marie de Beauce, que sera disputée la rencontre intra-équipes.

- Mécanicien de classe A  
- 2 hommes de service  
demandés

pour travail à l'année - Bon salaire - Bonnes conditions de travail, vacances, régime d'assurances, bénéfices marginaux.

Vous présenter à M. Marius Gagnon gérant du garage



1170, Route de l'Eglise, Ste-Foy

**COLISÉE DE QUÉBEC**  
Les Productions Don King Inc. présentent  
**L'ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE**  
MARDI LE 30 SEPTEMBRE  
CHAMPIONNAT DU MONDE  
POIDS LOURD  
A voir sur écran géant en circuit fermé.

**FRAMER**  
DIRECTEMENT DE MANILLE  
Ne sera pas télévisé ni radiodiffusé.

**EN PLUS à 9h00**  
2 AUTRES COMBATS

Billets en vente au Colisée de Québec ADM. \$20 - \$15 - \$10 - \$8

Calculez bien les coûts de la couleur...

**GRANADA**  
vous permet d'en éviter les coûts élevés!

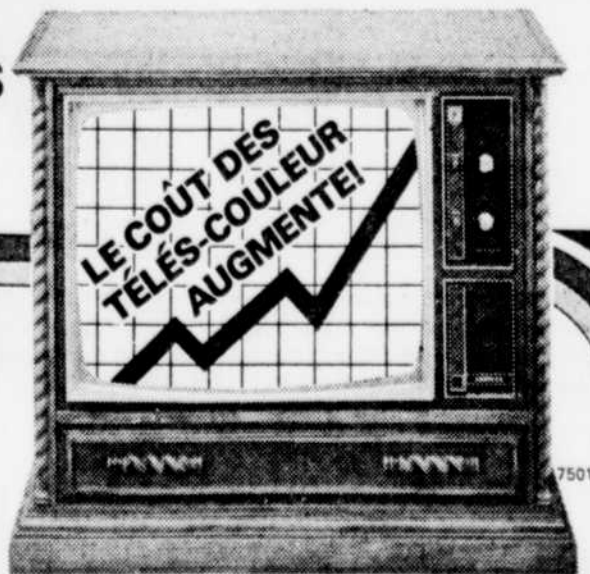
Calculez bien. En payant comptant vous perdez les intérêts sur votre argent. En achetant à crédit, les frais de financement sont très élevés. De plus, les coûts de service et d'entretien sont à votre charge après la première année.

Louez de Granada et économisez! Évitez les frais de financement et ne payez jamais un sou pour l'entretien et le service. Pour plus de détails... et

POUR UNE PROMPTE INSTALLATION

APPELEZ 653-7000 DES MAINTENANT

Heures d'affaires: de 9h à 21h - le samedi jusqu'à 18h



VISITEZ NOTRE SALON D'EXPOSITION AU 3262 CHEMIN STE-FOY, STE-FOY

**GRANADA** LOCATION DE TV

Plus d'un million d'abonnés  
SUCCURSALES À MONTREAL • QUÉBEC • TORONTO  
• WINDSOR • LONDON • KITCHENER • HAMILTON  
• ST. CATHARINES • OSHAWA • OTTAWA

# Québec forcera le retour au travail à la CTCUM

par Pierre CHAMPAGNE  
Pour la deuxième fois... et demie, le gouvernement se

doit intervenir dans une grève paralysant le transport en commun dans la région de Montréal.

Ce matin, la trentième législature entamera une quatrième session dans le but très précis d'adopter un seul

projet de loi assurant aux usagers la reprise des services normaux de la Commission de transport de la Com-

munité urbaine de Montréal. Il y a huit ans, à l'automne tout comme cette année, les parlementaires se réunissent, le 21 octobre, pour obliger, par une loi spéciale, les grévistes de la Commission de transport de Montréal de reprendre le travail. L'Exposition universelle battait toujours son plein sur les îles.

ce, les négociations se poursuivent.

De son côté, le syndicat, pour débloquer les négociations, a fait de nouvelles contre-propositions d'ordre monétaire, répartissant ses demandes sur deux ans plutôt qu'un. La CTCUM se serait, de son côté, rapprochée de ces demandes. Il ne faut donc pas exclure la possibilité d'un règlement de dernière minute.

imposait des amendes et des séjours en prison à 4.200 médecins si ceux-ci avaient le front de continuer leur grève.

En avril 1972, on ira jusqu'à emprisonner les trois chefs syndicaux parce qu'ils ont défié la loi exigeant le retour au travail de 100.000 professeurs et fonctionnaires.

En juillet 1972, Ottawa force les débardeurs de Montréal de cesser une grève jugée illégale.

En novembre 1972, 8.500 grévistes de l'Hydro doivent retourner au travail pour "maintenir les services essentiels".

Toujours en 1972, le gouvernement met fin à la violence engendrée par la grève de la construction à Sept-Îles.

En 1974, l'an dernier, les employés d'ascenseur doivent retourner au travail après la mise en tutelle de leur syndicat.

## Les négligences de la Davie dénoncées devant le coroner

par Gilles PEPIN  
du bureau du Soleil

LEVIS — Le coroner du district de Lévis, M. Roger Roberge, a entendu, hier, plusieurs travailleurs de la Davie Shipbuilding affirmer que leurs représentants syndicaux réclament depuis longtemps des améliorations concernant la sécurité sur le chantier.

L'enquête du coroner au sujet de la mort de Robert Soucy, un soudeur âgé de 52 ans, a été ajournée à mardi prochain, une dizaine de témoins ayant été entendus.

Un témoignage assez accablant rendu par un inspecteur-enquêteur du ministère du Travail, M. Magella Vézina, amena les témoins de la Davie, représentés par Michel Chartrand, à présenter au coroner leurs propres té-

moins pour dire que la compagnie a été gravement négligente.

### UN VRAI MYSTÈRE

Aucun des témoins entendus, hier n'a pu donner des détails précis sur l'accident qui a coûté la vie d'un ouvrier. Deux compagnons de travail ont révélé avoir vu Robert Soucy tomber sur le plancher après avoir quitté l'échafaud sur lequel celui-ci faisait de la soudure sur un gros appareil Sonar. Aucun compagnon de travail de Soucy n'a évidemment pu donner de raison expliquant la chute.

### PLUSIEURS MANQUEMENTS

Les témoignages entendus, hier, devant le coroner semblent confirmer l'hypothèse émise par l'enquêteur du ministère du Travail, M. Vézina, selon laquelle la victi-

me a fait une chute de 9 ou 10 pieds de hauteur faite de mesure de sécurité adéquate.

Au sol, par exemple, la victime a été trouvée les jambes encadrées par un fil électrique servant généralement aux soudeurs. Plus d'un travailleur, notamment l'assistant Roland Aubert, ont admis que c'est aussi possible que Soucy ait perdu l'équilibre et soit tombé à la renverse en se penchant pour vérifier son travail de soudure.

L'enquêteur du ministère du Travail a remarqué les déficiences suivantes sur les lieux: des échafaudages non sécuritaires à cause de mardiers courbés et qui n'étaient pas en nombre suffisant, l'absence de garde-corps sur ces échafaudages, qui, en plus, n'étaient pas suffisamment la forme semi-

circulaire du Sonar, un contreventement défectueux, un plancher embranché par divers objets, une sortie d'urgence obstruée par deux machines à souder...

### CHARTRAND FACHE

"C'est de valeur qu'il faille attendre une mortelle pour que le ministère du Travail vienne enquêter dans une usine où le syndicat se plaint depuis longtemps...", a déclaré M. Michel Chartrand.

Selon celui-ci, il y a négligence criminelle permanente à la Davie Shipbuilding. En contre-interrogant les témoins de la Couronne, M. Chartrand a mis précisément le doigt sur plusieurs lacunes, notamment sur le peu de connaissances des règlements provinciaux de sécurité chez les travailleurs et même chez les contremaîtres de la Davie.

## Solidarité conjugale doit aller de pair avec la solidarité syndicale

par Pierre BOULET

De la solidarité syndicale à la solidarité conjugale, il n'y a peut-être qu'un pas... un pas que les syndiqués de la CSN-Québec semblent vouloir franchir.

Par une très grande majorité, les quelque 300 délégués au congrès du Conseil central des syndicats nationaux de Québec (CCSNQ) ont en effet adopté, hier, deux résolutions entouurant la porte des assemblées syndicales aux conjoints et conjointes des membres.

Dans un premier temps, il a été décidé "que le Conseil central de Québec invite régulièrement les conjoints à participer aux réunions du Conseil central des syndicats nationaux de Québec".

Selon les termes de la deuxième résolution, les délégués ont convenu "que le Conseil central de Québec favorise la participation, avec droit de parole, des conjoints(es) aux assemblées syndicales à tous les niveaux (syndicats locaux et instances du mouvement)".

Le texte de ces deux résolutions, d'ailleurs soutenues par le comité directeur du Conseil central, est tiré du rapport de la secrétaire du CCSNQ, Mlle Marie Breton.

Mais pourquoi parler d'entourer et non d'ouvrir la porte des assemblées syndicales? Parce que, quoi qu'en pensent les congressistes du Conseil central, c'est à chaque syndicat que revient le dernier mot sur un tel sujet.

Et si l'assemblée plénière s'est majoritairement montrée favorable à une ouverture, quelques "bibittes" exprimées en ateliers laissent à penser que certains conjoints ne vivront pas assez vieux pour voir même s'entourer les portes d'une assemblée syndicale.

Les garderies  
Les épouses et les époux qui accompagnent les membres, les conjoints qui prennent la parole dans les assemblées, tout ça c'est bien beau... Mais qui gardera les enfants?

Les délégués sont passés à deux cheveux de répondre à la question, hier. Vu les incidences monétaires du problème des "gardiennes d'enfants", les discussions à ce sujet ont été reportées à aujourd'hui, puisque c'est aujourd'hui que le budget vient à l'ordre du jour.

Une résolution à ce sujet était déjà formulée, hier: "que soit conçu un projet de garderie (si possible en collaboration avec d'autres organismes) pour permettre aux conjoints des délégués de participer aux délibérations des assemblées du Conseil central".

Les délégués auront d'abord à discuter un amendement à l'effet "que le Conseil central défraie le coût de garde des enfants dans une garderie populaire, lors de la participation des conjoints aux activités syndicales du CCSNQ".

Comme la perspective de telles dépenses n'apparaît pas déjà aux prévisions budgétaires du Conseil central, on peut s'attendre à des discussions.

Au cours de la journée d'hier, les congressistes ont terminé, en ateliers, l'étude des rapports des divers comités.

En fin d'après-midi, ils sont revenus en assemblée plénière et ils ont adopté presque sans discussions les rapports du comité directeur, du comité d'éducation et du se-

crétaire.

Aujourd'hui, l'assemblée devait adopter la série de résolutions concernant les autres comités et étudier les prévisions budgétaires.

L'accent ayant été mis, depuis le début du congrès, sur la nécessité de repenser l'éducation syndicale, les mem-

bres ont décidé à l'unanimité, hier, de réengager un employé permanent pour des fins d'éducation.

### cours de conduite du club automobile du québec

Un cours débute à chaque semaine, il comprend:  
DES SESSIONS THEORIQUES ET  
DES SESSIONS PRACTIQUES AVEC DES VOITURES A  
TRANSMISSION, AUTOMATIQUE ET MANUELLE.  
INSCRIVEZ-VOUS

Pour renseignements:  
Tél.: 688-3512

En plus, nous offrons des cours théoriques de 25 heures, obligatoires pour les personnes âgées de 16 ans; des cours de recyclage pour tous et, pour les dames, des cours d'initiation à la mécanique.



### UN VEAU A CINQ PATTES

Les veaux à cinq pattes ont toujours soulevé la curiosité car ils ne sont pas fréquents, mais il y a quelque chose de plus rare encore: c'est un propriétaire mécontent qui possède un système de chauffage à l'électricité de Flamindor. (ANN.)

## Le 2 octobre, différenciez-vous au volant d'une nouvelle voiture.

General Motors présente une nouvelle voiture.

- Elle peut faire 48 mil./gal. sur la grand-route et 33.6 mil./gal. en ville.\*
- Elle a un diamètre de braquage parmi les plus courts qui soient.
- Elle est protégée contre la corrosion par 17 procédés différents.
- Elle est équipée d'un moteur standard de 1.4 litre, et on peut la commander avec un moteur de 1.6 litre sur certains modèles.
- Elle est en vente chez plus de 7,000 concessionnaires General Motors d'Amérique du Nord qui en assurent également le service après-vente.

Ils seront heureux de répondre à toutes vos questions. Ils seront heureux de vous faire faire un essai sur route.

Chez le concessionnaire General Motors



\*Ces données sont les résultats des essais de l'E.P.A. (Agence américaine de protection de l'environnement) faits avec un modèle équipé d'un moteur et d'une boîte de vitesses standard, ainsi que d'un pont arrière à rapport standard. Il se pourrait que vous n'égaliez pas les résultats de l'E.P.A. L'écart dépendra de plusieurs facteurs, tels que les routes, votre façon de conduire, l'état de votre voiture et son équipement en option.

Les meilleurs Beaujolais se boivent jeunes.



BEAUJOLAIS BOUSSION  
Millesimé

Embouteille à Meursault, France.  
SAQ 455B \$3.50

LA LAINE... le choix naturel

Quels que soient les changements que le temps apporte, l'excellence demeure le critère ultime de la fabrication Hyde park. Des modèles au goût du jour, bien entendu, mais coupés dans des tissus que même le génie synthétique n'a pu égaler... La Pure Laine Vierge.



hyde park clothes



CLOTHES



PURE LAINE VERGEE

le choix naturel... jamais regretté

En vente chez:

BOUTIQUE MASCULINE  
CARTIER MERCERIE POUR HOMMES  
PAQUET INC.

VOUS ETES UNE DES 197  
QUE REGINE RECHERCHE  
COMPOSEZ 623-5414



REGINE DE FRANCE  
DIV. DE FAMILIX

# Papeterie Gaspésia: 550 employés en grève

Par Réal LABERGE  
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Les 550 employés de soutien et d'usine de la papeterie Gaspésia Pulp & Paper, de Chandler, ont déclenché la grève,

mardi soir, pour protester contre le retard de cette filiale de la compagnie Price Lée à renouveler des contrats collectifs de travail échus depuis le 30 avril dernier.

La grève pourrait entraîner, en fin de semaine, l'arrêt des opérations forestières et de l'atelier mécanique de l'entreprise papetière. Ce qui signifierait, a-t-on précisé au SOLEIL, la mise à pied d'en-

viron 750 autres travailleurs de la région de Chandler. La papeterie Gaspésia est la seule entreprise industrielle d'importance de cette zone de la baie des Chaleurs, dont la vie économique repose encore sur une activité touristique saisonnière.

Deux syndicats, tous deux affiliés à la FTQ, sont impliqués dans le débrayage, soit le local 455 du Syndicat canadien des travailleurs du pa-

ne, les employés de bureau n'ont pas été touchés par la grève, jusqu'ici.

Selon M. Maurice Montmagny, président du Syndicat des travailleurs du papier, la compagnie s'est refusée jusqu'ici à entamer des négociations sérieuses. Lundi dernier, elle n'avait encore présenté aucune proposition concernant les salaires et les clauses normatives.

La décision de l'arrêt de travail aurait été prise par les membres des deux syndicats, mardi soir, à la suite d'une offre patronale de dernière heure, qui se limitait à une augmentation horaire de \$0,41, pour un contrat d'une durée de trois ans.

## appel d'offres

### SERVICE GENERAL DES ACHATS

Projet	Description	Livraison
7676	223 pupitres, bahuts et tables.	Québec.

Clôture de la soumission: 14 octobre 1975, 15.00 heures.

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE L'APPROVISIONNEMENT  
BUREAU DES APPELS D'OFFRES  
150 EST, BOUL. ST-CYRILLE, 4E ETAGE  
QUÉBEC, QUÉ. G1R 4X8

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général,  
Jean-Claude Careau, ing.

### MINISTÈRE DES FINANCES ASSURANCE-INCENDIE

APPEL D'OFFRES - ASSURANCES NO: 139-75.  
RISQUE: Bâtisse & Contenu.  
MONTANT: \$5.800.000,00

ORGANISME: La Société des Alcools du Québec, à Québec.

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Une remise de \$5,00 (chèque ou mandat-poste) à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour obtenir les documents de soumission. Ce montant n'est pas remboursable.

Garantie requise (chèque visé) avec la soumission: \$100.

Clôture des soumissions: 15.00 (h.a.e.) mercredi, 22 octobre 1975.

L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horloge installée dans le bureau du soussigné. Les documents nécessaires pour cette soumission pourront être obtenus du bureau du Contrôleur des Assurances, ministère des Finances, Edifice Branly, 1995 ouest, boul. Charest, Ste-Foy, Québec, G1N 2E6. Les documents seront disponibles à compter du 29 septembre 1975.

Le Contrôleur des Assurances,  
Pierre Blais.

### MINISTÈRE DES TRANSPORTS VENTE A L'ENCHÈRE

Dossier: 189-71-0033.

Ex-propiétaire: Armand Bédard.

D'un terrain de forme irrégulière portant le numéro de lot P. 624 n.s., du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, municipalité Ville de N.D. des Laurentides, comté de Québec, et contenant une superficie de vingt mille cinq cent vingt (20.520) pieds carrés. Ce terrain est situé à l'avenue Notre-Dame. Cette vente inclut également la bâtisse y érigée.

La mise à prix a été fixée à neuf mille six cents dollars (\$9.600,00) et aucune offre inférieure ne sera considérée.

L'adjudicataire devra verser sur place un acompte de neuf cent soixante dollars (\$960,00) en billets de banque, par chèque visé ou mandat de poste payable à l'ordre du Ministère des Finances.

L'acompte de neuf cent soixante dollars (\$960,00) sera confisqué si l'acquéreur est dans l'impossibilité de donner suite à son offre.

Le solde sera payable à la signature d'un acte notarié.

Les honoraires du notaire, les frais connexes ainsi qu'une copie pour le vendeur seront défrayés par l'acheteur.

L'acquéreur devra prendre l'immeuble dans son état actuel avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, et s'oblige de plus à respecter toute et chacune des obligations auxquelles s'est engagé le vendeur par son titre d'acquisition.

L'acquéreur éventuel devra déplacer la bâtisse afin d'être conforme au règlement de zonage, lequel exige un recul de 30 pieds de la ligne de rue.

Le Ministère des Transports ne fournit aucun titre ni certificat de recherche ou de localisation.

Le Ministère des Transports ne s'engage aucunement à accepter la plus haute ni aucune des offres et se réserve le droit d'annuler cette vente en tout temps.

Cette vente aura lieu le 14 octobre 1975 à 11.00 a.m. sur les lieux mêmes, soit à l'avenue Notre-Dame.

Toutes les conditions s'y rapportant seront lues avant l'enchère.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Monsieur Jean Voyer, a.m.a.

Chef-Division Technique

Ministère des Transports

Direction des Expropriations

750 est, boul. Charest, 4e étage

Québec, Téléphone: 418-643-1310

Jean Voyer,

pour Claude Rouleau, ing.

Sous-Ministre.

Projet: 656-2900-5 — Construction de l'élargissement de la chaussée de la route 132 actuelle dans la cité de Varennes, comté de Verchères. Longueur totale de 1,09 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$75,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$72.000,00 ou chèque certifié: \$36.000,00. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 1er étage, 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q. H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15.00 HEURES.

Le MERCREDI, 22 OCTOBRE, 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des

soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre,  
Claude Rouleau, ing.

Projet: 665-2904-5 — Travaux de terrassement et de chaussée pour la construction des voies d'accélération et de décélération avec accotements et fossés latéraux, sur la route 201, dans la municipalité de Saint-Ignace du Coteau du Lac Paroisse, comté de Vaudreuil-Soulanges. Longueur totale de 0,23 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés d'Anjou, Argenteuil, Beauharnois, Bourassa, Bourget, Brôme-Missisquoi, Chambly, Châteauguay, Crémazie, D'Arcy-McGee, Deux-Montagnes, Dorion, Fabre, Gouin, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Jeanne-Mance, L'Acadie, Lafontaine, Laporte, Laprairie, Laurentides-Labelle, Laurier, Laval, Maisonneuve, Marguerite-Bourgeoys, Mercier, Millelles, Mont-Royal, Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Pointe-Claire, Prévost, Robert-Baldwin, Rosemont, Sainte-Anne, Saint-Henri, Saint-Jacques, Saint-Jean, Saint-Laurent, Saint-Louis, Sainte-Marie, Saucy, Shefford, Taillon, Terrebonne, Vaudreuil-Soulanges, Verchères, Verdun, Viau, Westmount et qui auront requisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$15,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$3.800,00 ou chèque certifié: \$1.900,00. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 1er étage, 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q. H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15.00 HEURES.

Le MERCREDI, 15 OCTOBRE, 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre,  
Claude Rouleau, ing.

Projet: 102-2107-5 — Travaux de terrassement et gravelage sur la route 132, dans la municipalité de Ville de Gaspé (Baie de Gaspé Nord), comté de Gaspé. Longueur totale de 0,25 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Beauce-Nord, Beauce-Sud, Bellechasse, Bonaventure, Charlebourg, Charlevoix, Chauveau, Chicoutimi, Dubuc, Duplessis, Frontenac, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine, Jean-Talon, Jonquière, Kamouraska-Témiscouata, Lac-Saint-Jean, Lévis, Limoilou, Lotbinière, Louis-Hébert, Matane, Matapédia, Mégantic-Compton, Montmagny-L'Islet, Montmorency, Portneuf, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Saguenay, Taschereau, Vanier et qui auront requisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$20,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$5.300,00 ou chèque certifié: \$2.650,00. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15.00 HEURES.

Le MERCREDI, 15 OCTOBRE, 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre,  
Claude Rouleau, ing.

Projet: 108-2104-5 — Travaux de terrassement et gravelage sur la route Dégelis-Saint-Benoit, municipalités de ville Dégelis et Packington, comté de Kamouraska-Témiscouata. Longueur totale de 7,67 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$100,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$131.000,00 ou chèque certifié: \$65.500,00. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15.00 HEURES.

Le JEUDI, 16 OCTOBRE, 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre,  
Claude Rouleau, ing.

Projet: 108-2104-5 — Travaux de terrassement et gravelage sur la route Dégelis-Saint-Benoit, municipalités de ville Dégelis et Packington, comté de Kamouraska-Témiscouata. Longueur totale de 7,67 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$100,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$131.000,00 ou chèque certifié: \$65.500,00. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15.00 HEURES.

Le MARDI, 28 OCTOBRE, 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre,  
Claude Rouleau, ing.

Projet: 432-2118-5 — Terrassement et gravelage et drainage sur le rang Saint-Flavien Est et sur la route Bédard dans la municipalité de Notre-Dame du Mont-Carmel paroisse, comté de Saint-Maurice. Longueur totale de 1,10 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$35,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$20.000,00 ou chèque certifié: \$10.000,00. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15.00 HEURES.

Le MARDI, 21 OCTOBRE, 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions même la plus basse.

Le Sous-Ministre,  
Claude Rouleau, ing.

Projet: 104-2103-5 — Terrassement et gravelage sur la route 132 dans les Cantons Restigouche et

Assemetquagan, comté de Bonaventure. Longueur totale de 4,621 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$125,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$400.000,00 ou chèque certifié: \$200.000,00.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15.00 HEURES.

Le MARDI, 28 OCTOBRE, 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre,  
Claude Rouleau, ing.

### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT

PROJET NO: 294-36-01-5

CENTRE ADMINISTRATIF

50 BOUL. HARVEY

JONQUIÈRE

ENTRETIEN PREVENTIF DES SYSTEMES

ELECTRIQUES ET MECANIQUES.

Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$25,00 (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministère des Finances.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Edifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec. (Tel.: 418-643-5564).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$2.800,00.

CLOTURE DES SOUMISSIONS:

15.00 HEURES (h.a.e.)

MERCREDI, LE 15 OCTOBRE 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre,  
ROGER-T. TRUDEAU, ing.

PROJET NO: 320-55-30-5

EDIFICE BOIS-FONTAINE

930 CHEMIN STE-FOY

QUÉBEC.

REAMENAGEMENT DU SERVICE

DU CODE DE LA ROUTE.

Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la région du Québec Métropolitain, soit les districts électoraux de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert, St-Sauveur et qui auront requisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$25,00 (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministère des Finances.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle de l'Approvisionnement, Edifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec. (Tel.: 418-643-5564).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$4.000,00.

CLOTURE DES SOUMISSIONS:

15.00 HEURES (h.a.e.)

MERCREDI, LE 15 OCTOBRE 1975

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre,  
ROGER-T. TRUDEAU, ing.

PROJET NO: 320-55-32-5

DIRECTION GENERALE DU BUREAU

DES VEHICULES AUTOMOBILES

825 BOUL. DES CAPUGINS

QUÉBEC.

AMENAGEMENT.

Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la région du Québec Métropolitain, soit les districts électoraux de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert, St-Sauveur et qui auront requisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$25,00 (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministère des Finances.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux Publics et

de l'Approvisionnement, Edifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec. (Tel.: 418-643-5564).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$10.000,00.

CLOTURE DES SOUMISSIONS:

15.00 HEURES (h.a.e.)

MERCREDI, LE 15 OCTOBRE 1975

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre,  
ROGER-T. TRUDEAU, ing.

### MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE A SOREL

PROJET M-4-02-6-1

PHASE III

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service général de la Recherche et du Développement pour:

la construction d'une conduite d'aqueduc destinée à l'alimentation du camping de Sorel dans le comté de Richelieu.

Seuls sont admis à soumissionner comme entrepreneurs généraux, les individus, les firmes, les compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront obtenu les documents à leur nom.

Un versement de \$25,00 (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances est requis pour obtenir les documents de soumission à:

Roy, Bergeron, Gariépy

Leroux et Associés

3637, boul. Métropolitain

Suite 1400, Montréal.

Les documents de soumission seront en montre à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, et à l'Association de la Construction de la Mauricie, 400, rue William, Trois-Rivières.

GARANTIES

Les entrepreneurs généraux devront fournir avec leur soumission, un cautionnement de soumission ou un chèque visé de \$15.000,00. A la signature du contrat, des cautionnements d'exécution et de garantie de paiement des tiers, chacun pour 50% de la valeur du contrat émis au nom du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une lettre de la caution garantissant qu'elle émettra les cautionnements exigés à la signature du contrat.

CLOTURE DES SOUMISSIONS

Les entrepreneurs généraux devront déposer leur soumission avant vendredi le 10 octobre 1975 à 15h00 au: